

La certification

cheveux bouclés à crépus arrive !

Le constat : en France, les écoles de coiffure ne proposent pas de formations adaptées aux cheveux bouclés à crépus ; une lacune.

Aussi, depuis environ deux ans, la profession via la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) – qui rassemble les instances patronales et salariales – a mené des travaux pour établir l'intérêt de se former et élaborer la mise en œuvre d'une formation spécifique. La note d'opportunité Ingénierie de certification Coiffure spécifique⁽¹⁾ souligne :

- 97,7% des salons interrogés ont une clientèle ayant des cheveux bouclés à crépus ;
- parmi ces salons, 42,3% indiquent vouloir développer ce marché ;
- potentiellement, 70,5% de salariés pourraient être formés grâce à une certification spécifique.

Et aujourd'hui ? Le référentiel sur le contenu de la formation

- comprenant entre autres les prestations techniques, tels le lissage



Photo : © Sofia Zhuravets - Fotolia.com

et le défrisage – a été construit par des professionnels pour des professionnels ; la grille d'évaluation pour le jury est prête. Le dossier est déposé en septembre pour enregistrement de cette nouvelle certification au Répertoire de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). À moyen terme, les coiffeurs pourront notamment se former en contrat de professionnalisation avec un financement de l'Agéfos PME.

(1) Source : Thomas Legrand Consultants pour la CPNEFP – 2017.

Factuel !

Sur 20 000 jeunes formés en contrat d'apprentissage, 5 000 restent dans le secteur et sont insérés dans la vie active. Le Conseil national des entreprises de coiffure (CNEC) souhaite créer des passerelles entre le statut d'apprenti et celui d'employé. Formation, difficultés de recrutement... l'organisation professionnelle travaille "sur des solutions de bon sens et innovantes" en concertation avec les partenaires sociaux. À suivre.

Finale des MAF

Une quarantaine de jeunes ont réussi à se sélectionner pour la Finale de "Un des Meilleurs Apprentis de France" (MAF).

Rendez-vous le dimanche 10 septembre pour l'épreuve sur modèle, accueillie par l'Académie parisienne L'Oréal. Les résultats sont annoncés l'après-midi au Carrousel du Louvre, lors de l'événement Haute Coiffure française, sur la scène !

VAE, DU NOUVEAU

À partir du 1^{er} octobre 2017, les modalités de mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont revues – décret paru au *Journal officiel* du 6 juillet 2017. Il suffit désormais d'un an d'expérience pour prétendre à une VAE ; auparavant, il fallait justifier de trois ans d'expérience. Le champ des expériences est élargi aux périodes de formation en milieu professionnel, de mise en situation professionnelle ou de stages pratiques. La VAE, un moyen d'acquies un diplôme correspondant à son expérience réelle, notamment le BP.

Jeunes en formation

Que deviennent-ils ?

Parmi les établissements ayant au moins un jeune en formation CAP :

- ✓ 31% déclarent les garder en BP ;
- ✓ 16% les embaucher.

Quant aux établissements ayant au moins un étudiant en BP :

- ✓ 18% déclarent les garder pour préparer le BM ;
- ✓ 30% les embaucher.

Source : rapport de la branche coiffure 2017.